

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 avril 2022, a adopté le règlement suivant :

22-019 Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 5 juillet 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 13 juillet 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat